



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 60
Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2026
Délibération n° : DCM_2026_177
Matière 7.1.3

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Laurence Huet Andriot, Vanessa Illan, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau, Sandrine Villette, Cécile Fleurance à partir de la délibération n°DCM_2026_169 et Vincent Blanchard à partir de la délibération n° DCM_2026_177.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Martin Griffon, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier et Aubin Sourice.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Pour la totalité du Conseil municipal :

Hervé Koffi	Marie-Annick Renoul
Joris Rafleageau	Marina Retailleau

De la délibération n°DCM_2026_165 à la délibération n°DCM_2026_176 :

Vincent Blanchard	Emilie Clémenceau
-------------------	-------------------

Secrétaire de séance : Christian Gaborit

Budget principal 2026 – Financement et modification d'autorisations de programme et de crédits de paiement – Décision modificative n°1

Rapporteur : Geneviève GAILLARD, Adjointe aux Finances, Achats/Commande publique et Assurances

EXPOSE DES MOTIFS

Le PPI 2022-2028 a vocation à englober l'intégralité des dépenses d'investissement de Sèvremoine jusqu'en 2028, et constitue la feuille de route en matière de suivi budgétaire des investissements.

Les investissements prévus sont gérés de manière pluriannuelle, via des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) annuels. Il est nécessaire d'ajuster les autorisations de programme et les crédits de paiement 2026 afin que les prévisions budgétaires soient en conformité avec la réalité opérationnelle des projets.

Pour rappel, les AP constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées pour l'opération et les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être réalisées durant un exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Ainsi, la somme des CP ventilés par année doit être égale au montant des AP votées. L'échéancier des crédits de paiement s'appuie sur le calendrier de réalisation des opérations. Il est précisé que l'équilibre budgétaire s'apprécie toujours en tenant compte des seuls crédits de paiement

Les crédits de paiement 2026 prévus pour les opérations :

- 250 Créer de nouveaux espaces pour les nouveaux usagers – Open Gare,
- 320 Rénovation, mise normes et/ou agrandissement équipements sportifs + dépenses récurrentes (renouvellement mobilier, matériel, fournitures),
- 360 Entretien, réfection et développement de la voirie et de l'espace public, y compris la rénovation de l'éclairage public

nécessitent d'être augmentés cette année pour tenir compte des dépenses réelles liées au montant des travaux, pour engager la totalité des marchés mais également pouvoir payer d'autres dépenses imprévues (honoraires MOE).

Des crédits d'autres opérations, en attente d'arbitrage politique (installation des COPIL, des commissions – opérations 140, 221 et 241) ou liés à des reports des travaux en 2027 (opérations 142, 310) peuvent être mobilisés en 2026 pour répondre à ces besoins.

L'opération 341 Salle de la Salette et l'opération 370 Planifications des révisions de clos, vitraux couverts et toitures d'Eglise nécessitent une attention particulière due à une prévision de dépenses complémentaires inhérente à ces types de projets (rénovation couteuse, nouveaux avenants de marché possibles).

A ce stade d'avancement du PPI, un ajustement des crédits de paiement s'avère nécessaire pour tenir compte du planning de déroulement de travaux suivant le calendrier présenté comme suit :

Code AP	Désignation AP	Montant AP 2026	Montant voté CP 2026	Montant révision CP 2026	Nouveaux CP 2026 au 01/10/2026	Nouveaux CP 2027	Nouveaux CP 2028
140	Mise en valeur de l'espace public et du cadre de vie	5 600 000	791 679	- 100 000	691 679	840 000	596 945,68
142	Aménagement de la Rue des Mauges à St Germain sur Moine - Montfaucon-Montigné	600 000	590 000	- 540 000	50 000	550 000	
221	Musée des métiers de la chaussure	4 000 000	100 000	- 75 000	25 000	1 000 000	2 942 458,54
241	Complexe sportif, Dojo, Tir à l'arc	3 000 000	200 000	- 100 000	100 000	1 700 000	1 172 987
250	Créer de nouveaux espaces pour les nouveaux usagers	1 250 000	800 000	+ 300 000	1 100 000	50 480,49	
310	Renforcement de la performance énergétique des équipements et le gros entretien des bâtiments en général	400 000	190 000	- 90 000	100 000	192 579,51	
320	Rénovation, mise normes et/ou agrandissement équipements sportifs + dépenses récurrentes (renouvellement mobilier, matériel, fournitures, ...)	2 831 232,35	571 232	+ 200 000	771 232	360 000	406 824,59
330	La rénovation, mise aux normes, agrandissement équipements culturels et les dépenses récurrentes	1 800 000	335 000	-53 000	282 000	365 000	254 055,03

Code AP	Désignation AP	Montant AP 2026	Montant voté CP 2026	Montant révision CP 2026	Nouveaux CP 2026 au 01/10/2026	Nouveaux CP 2027	Nouveaux CP 2028
340	La rénovation, la mise aux normes et/ou l'agrandissement des équipements d'animation locale en tension et les dépenses récurrentes	3 050 000	500 000	- 243 000	257 000	500 000	418 758,40
341	Salle de la Salette	800 000	550 000	+ 43 000	593 000	164 434,85	
360	Entretien, réfection et développement de la voirie et de l'espace public, y compris la rénovation de l'éclairage public	4 800 000	695 000	+ 100 000	795 000	625 000	644 446,69
370	Planifications des révisions de clos, vitraux couverts et toitures d'Eglise	1 500 000	80 000	+ 158 000	238 000	400 000	661 210,91

Ces modifications d'échéancier n'amènent pas d'évolution du montant des crédits de paiement de l'année 2026 validé lors du vote du budget en séance de Conseil municipal du 19 février 2026.

Focus sur l'AP 111 – La Choletaise :

En sus, considérant la délibération DCM_184 portant création de l'AP 111 dédiée à la dépollution - déconstruction du site de la Choletaise (DCM 2025_184) ainsi que la situation actuelle des travaux :

- Découvertes exceptionnelles d'amiante non identifiables lors des études car notamment présence dans les fondations et le remblai sous les bâtiments (plaque en limite de terre sous-sol, sous l'entièreté du dallage, dans des canalisations répertoriées ou non, sous la zone la plus à l'est dans le tas de terre, etc...)
- Essais de traitement de certaines pollutions plus coûteux qu'anticipé
- Canalisations de propriétés voisines à reprendre car traversant le site de La Choletaise : dévoiement et mise en séparatif entraînant deux fois plus de canalisation, et un plus grand linéaire
- Tonnages évacués parfois supérieurs aux estimations : facturation au réel
- Coût des clôtures des propriétés riveraines à reprendre plus important que dans les estimations

Un ajustement de cette AP 111 s'avère nécessaire pour tenir compte du planning de déroulement de travaux et du nouvel avenant au contrat de mandat ALTER. Il est proposé de définir et de réviser les montants d'autorisations de programme et des crédits de paiements tels que présentés ci-dessous :

Code AP	Désignation AP	Montant AP 2026	Montant révision AP	Nouveaux montant AP au 01/10/2026	Montant voté CP 2026	Montant révision CP 2026	Nouveaux CP 2026	Montant révision CP 2027	CP 2027
111	Dépollution - Déconstruction site Choletaise	1 128 000	+ 625 000	1 753 000	984 500	+ 400 000	1 384 500	+ 225 000	368 500

Pour répondre à ces besoins d'AP et CP 2026, il convient de réviser des montants d'autorisations de programme et de crédits de paiements 122 et 224 comme suit :

Code AP	Désignation AP	Montant AP voté BP 2026	Montant révision AP	Nouveaux montant AP au 01/10/2026	Solde AP au 01/09/2026	Montant voté CP BP 2026	Montant révision CP 2027 au 01/10/2026	Nouveaux CP 2027 au 01/10/2026	Montant révision CP 2028 au 01/10/2026	CP 2028 au 01/10/2026
122	Réorganiser et/ ou valoriser les marchés	300 000	- 265 000	35 000	298 880.11	5 000	- 51 119,89	28 880,11	- 213 880,11	/
224	Médiathèque Moine	4 200 000	- 360 000	3 840 000	607 874,13	5 000	- 360 000	242 874,13	/	/

Ces modifications d'échéancier n'amènent pas d'évolution du montant des crédits de paiement de l'année 2026 validé lors du vote du budget en séance de Conseil municipal du 19 février 2026.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 26/09/2026

Reçu en préfecture le 26/09/2026

Publié le



ID : 049-200054385-20260924-DCM_26_177-DE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-, et R.2311-9,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier de la Ville de Sèvremoine, adopté par sa délibération 2026_136 du 28 mai 2026,

VU la délibération n°2021-094 du Conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2021 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement de Sèvremoine,

VU la délibération 2026_022 du 19 février 2026 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2022-2028,

VU la délibération 2026_023 du 19 février 2026 relative à l'approbation du budget primitif de l'exercice 2026,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 10 septembre 2026,

CONSIDERANT que toute modification d'AP-CP doit faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires,

CONSIDERANT que le règlement budgétaire et financier de la commune de Sèvremoine prévoit le vote du budget au chapitre,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits de paiement 2026 afin que les prévisions budgétaires soient en conformité avec la réalité opérationnelle des projets et de l'activité des service municipaux,

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte de révisions à apporter aux autorisations de programme et crédits de paiement dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2022-2028 du budget principal de la commune,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	46	0	16

Abstention (16) : Elisabeth Amiot, Nicolas Bahuaud, Delphine Chateignier, Alexandre De Fraissinette, Adrien D'Hostel, Christian Gaborit, Patrice Gautier, Amandine Hervouet, Laurence Huet Andriot, Vanessa Illan, Dominique Le Courtès, Jean-François Ouvrard, Véronique Richard, Jean-Dominique Sorin, Isabelle Suteau et Sandrine Villette.

- **APPROUVE** la révision de l'AP 111 "déconstruction de la Choletaise" à hauteur de + 625 000 € portant l'AP à un total de 1 753 000 € par révision des montants d'autorisations de programme et de crédits de paiements des AP 122 et 224.
- **AUTORISE** l'ajustement par fongibilité des crédits de paiement 2026 à 2028 entre AP du budget principal sans modification du montant initial de 12 600 995 voté lors du budget 2026. Ce dernier constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant cet exercice.
- **MAINTIENT** le montant total des autorisations de programme d'un montant de 70 675 000€ fixant la limite supérieure des dépenses engagées pour le financement des investissements.
- **AUTORISE** à modifier les inscriptions budgétaires au budget primitif 2026 du budget principal de la commune en conséquence.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Envoyé en préfecture le 26/09/2026

Reçu en préfecture le 26/09/2026

Publié le

ID : 049-200054385-20260924-DCM_26_177-DE



Pour le Maire et par délégation :



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Pithon'.

Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
26 sept. 2026